Plan Régional Santé Environnement

Provence-Alpes-Côte d'Azur 2009-2014

Appel à projets Santé Environnement 2014

Contexte







La population française est de plus en plus soucieuse de l'impact de l'environnement sur sa santé. Afin de mieux prendre en compte les connaissances déjà établies sur le sujet, la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 a défini des objectifs pluriannuels et prévu la mise en œuvre de plans d'actions stratégiques. Parmi ceux-ci figure le Plan National Santé Environnement (PNSE), qui a vocation à répondre aux préoccupations des Français sur les conséquences sanitaires à court et moyen terme de l'exposition à certaines pollutions de leur environnement. Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) en est sa déclinaison au niveau régional.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) sont en charge du pilotage du PRSE PACA pour la période 2009-2014. Le PRSE s'inscrit pour l'ARS dans le cadre plus général du Projet Régional de Santé (PRS) et de son schéma de prévention dont un des axes principaux vise la réduction des inégalités de santé. Pour la DREAL, il s'inscrit dans le cadre de la territorialisation du Grenelle et de son volet santé environnement. La conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012 a consacré la santé environnement parmi les thèmes majeurs de sa feuille de route pour la transition écologique.

Depuis la validation du PRSE PACA 2009-2014 en juin 2010, l'ARS et la DREAL PACA ont régulièrement lancé des appels à projets santé environnement destinés à soutenir financièrement les projets inscrits dans le plan. Sous l'impulsion du Groupe Régional Santé Environnement (GRSE) qui s'est réuni le 6 octobre 2011, un premier appel à projets santé environnement conjoint ARS-DREAL a été lancé au titre de l'année 2012. Les objectifs étaient 1) de faciliter les modalités de dépôt des demandes de subvention pour les porteurs de projets et 2) d'assurer la cohérence et la complémentarité des financements.

Dans la continuité de leur politique ambitieuse en matière de santé publique, les élus régionaux souhaitent mettre en place un programme de soutien à des actions en santé environnementale qui répondent aux enjeux posés en termes d'inégalités sociales et territoriales face aux effets et aux risques environnementaux sur la santé des populations, notamment des jeunes.

Dans cette perspective la Région entend soutenir des actions qui structureront le Programme Régional Alimentation Santé Environnement (PRASE). Il a vocation à mettre en cohérence un ensemble d'actions au regard des enjeux environnementaux et de santé publique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les actions qui feront l'objet d'un soutien de la Région devront s'inscrire dans les champs d'intervention définis comme prioritaires. Elles devront accorder une priorité aux territoires caractérisés par des facteurs d'inégalités sociales et économiques, et en particulier ceux relevant de la Politique régionale des villes et des zones rurales isolées, et privilégier les publics jeunes et relevant des compétences de la Région et les personnes en précarité sociale et professionnelle.

La méthodologie d'élaboration et les axes investis par les PRSE 1 et 2 (2006-2008 et 2009-2014), en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et particulièrement du PRSE 2, ont permis de mobiliser et de fédérer l'ensemble des acteurs de la santé environnementale au travers des groupes de travail, puis des comités de suivi.

La Région entend prendre toute sa place dans la démarche participative initiée par l'Etat, aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Elle rejoint ainsi le Groupement Régional Santé Environnement (GRSE) et confirme son engagement dans cette politique régionale.

Cette dynamique régionale permettra d'assurer la coordination et la cohérence des actions entreprises par l'ensemble des acteurs dans le champ de la santé environnementale, dans une logique de coopération, de complémentarité et de transversalité.

Ce partenariat sera élargi aux autres acteurs institutionnels, dont notamment les collectivités locales, les scientifiques, les associations et les organismes de ce champ. Cette démarche favorisera la concertation, le partage d'expériences et l'expérimentation d'actions, la complémentarité et la mutualisation des interventions. Cette convergence crée les conditions favorables à l'innovation, indispensable en santé environnementale.

Dans cette perspective, la Région s'associe à l'ARS et la DREAL dans le lancement de l'appel à projets Santé Environnement 2014 du 24 février au 7 avril 2014.

Vous trouverez ainsi dans cet appel à projets Santé Environnement 2014 deux règlements :

- Celui commun à l'ARS et la DREAL;
- Celui de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les actions qui répondent au règlement de l'appel à projets pourront faire l'objet d'un soutien complémentaire des trois institutions partenaires. Pour autant, la Région ne se substituera pas à l'intervention de ses partenaires.